

QUESTIONNAIRE SUR LA 5G ET SUR L'ENCADREMENT DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION SANS FIL AU CANADA

Si ce n'est pas déjà fait, veuillez prendre connaissance de la mise en contexte accompagnant ce questionnaire.

1. Compte tenu des impacts sur la santé, l'environnement, la cybersécurité et la vie privée associés à un éventuel déploiement de la 5G au Canada, êtes-vous d'accord avec l'idée d'un moratoire qui serait imposé par le gouvernement canadien sur tout projet en lien avec la 5G tant qu'il n'aura pas été scientifiquement démontré, par des études indépendantes de l'industrie des télécommunications, que les fréquences de la 5G, ajoutées à celles existantes, seraient absolument sans danger pour la santé et l'environnement, et tant que n'auront pas été trouvés les moyens de garantir la sécurité des communications sans fil, ainsi que la protection de la vie privée des Canadiens ?

Oui ___ Non ___ Pas d'avis ___

2. Votre parti s'engage-t-il à instituer un tel moratoire s'il prend le pouvoir lors des élections du 21 octobre prochain ?

Oui ___ Non ___ Pas d'avis ___

3. Décrivez comment vous prévoyez mettre en place un tel moratoire, ou quelles autres mesures seraient prises à défaut d'instituer un tel moratoire, et apportez les précisions nécessaires pour bien décrire ce que vous entendez faire à ce sujet.

Veuillez annexer un document fournissant la réponse détaillée demandée.

La plus récente révision en 2015 du Code de sécurité 6 [<http://c4st.org/safety-code-6/>], censé établir des normes protégeant les Canadiens contre les risques d'une exposition continue au rayonnement des radiofréquences, a considérablement déçu ceux qui espéraient un resserrement significatif de ces normes à la lumière des milliers d'études scientifiques probantes [<http://cqlpe.ca/preuvedscientifiques.htm>] démontrant de nombreux impacts sanitaires importants. Le processus de révision, confié à la Société royale du Canada par Santé Canada, a été vivement critiqué en raison des conflits d'intérêts flagrants de la plupart des membres du panel [<https://bit.ly/2mtarkl>]. Comme notre mise en contexte préliminaire l'indique, le gouvernement canadien est manifestement lui aussi en conflit d'intérêts en raison des revenus qu'il retire lors de chaque mise aux enchères de fréquences du spectre des ondes.

4. Votre parti est-il d'accord avec l'idée que le mandat d'analyser et d'évaluer la preuve scientifique sur laquelle est basée l'établissement des normes de sécurité canadienne en matière de rayonnement électromagnétique devrait être rapidement confié à une commission scientifique, autonome et indépendante du gouvernement et de tout groupe de pression, un peu sur le modèle de la Régie de l'énergie du Québec, conçue pour être à l'abri de toute influence politique, afin que les Canadiens puissent avoir de nouveau pleinement confiance que les normes, qui seraient établies par cette commission, soient véritablement fondées sur la meilleure science disponible ?

Oui ___ Non ___ Pas d'avis ___

Dans un document en ligne sur le site du Gouvernement du Canada portant sur les radiocommunications [<https://bit.ly/2mzcEuG>] et dont la dernière mise à jour remonte à 2012, on peut constater à sa lecture [*«de nombreux aspects relatifs à la santé, à la sécurité et à l'esthétique des antennes radio et de leurs bâtis ne sont pas réglementés par le gouvernement fédéral.»*] à quel point est déficient l'encadrement du choix d'emplacement et de la puissance des antennes de télécommunication cellulaire, qui ne font l'objet d'aucun régime systématique et permanent d'inspection et de mesure afin de s'assurer que leurs niveaux d'émission n'excèdent pas les normes du Code de sécurité 6, même s'il s'agit d'un des plus laxistes au monde. Comme on peut le constater à <https://bit.ly/2mQ8Jd6>, le ministère responsable de veiller au respect de ces normes se fie essentiellement à la bonne foi des entreprises de télécommunications, et ce n'est que « dans de rares cas », qu'un agent ministériel choisira d'assister à la prise des mesures de vérification. Pour caricaturer, on pourrait dire que la responsabilité de surveiller la bergerie a été confiée au loup.

5. Votre parti est-il d'accord avec l'idée que, dans la foulée du resserrement des normes auquel devrait logiquement aboutir une nouvelle révision du Code de sécurité 6, le gouvernement devrait créer l'équivalent de l'Agence canadienne d'inspection des aliments en regard de la surveillance de la conformité des niveaux d'émissions mesurables partout au Canada, et particulièrement en milieu urbain, et qu'il devrait mettre en place des amendes automatiques et des interdiction immédiate d'utilisation de tout système de télécommunication enfreignant ces nouvelles normes, tant que des mesures correctrices satisfaisantes n'auraient pas été apportés ?

Oui ___ Non ___ Pas d'avis ___

6. Votre parti est-il d'accord avec l'idée que, dans l'éventualité de la création d'un tel organisme indépendant, tout Canadien craignant d'être exposé à des niveaux de rayonnement de radiofréquences excédant les normes autorisées, puisse demander l'intervention rapide de cet organisme afin qu'un inspecteur vienne sur place prendre des mesures, sans en informer à l'avance l'entreprise propriétaire des antennes en cause, et que des actions soit immédiatement posées en cas de dépassement des seuils autorisés, selon les modalités réglementaires prévues ?

Oui ___ Non ___ Pas d'avis ___

7. Votre parti est-il d'accord avec l'idée que le gouvernement fédéral adopte une série de règlements codifiés [<https://bit.ly/2lm7m5Q>], dans le cadre de la Loi sur les télécommunications [<https://bit.ly/2rBTi7K>] faisant en sorte que les citoyens d'un secteur visé par l'installation d'une nouvelle tour de télécommunication cellulaire ou de l'ajout de nouvelles antennes à un site existant ou sur le mobilier urbain (antennes micro-cellulaires 4G ou 5G) en soient préalablement informés par lettre à leur domicile, au moins 5 mois avant la date prévue d'installation, et qu'ils puissent signifier dans un registre officiel leur éventuelle opposition à son installation, et enfin que l'atteinte d'un seuil minimum de refus pour une installation donnée, représentant 5% de la population du secteur visé, rende obligatoire un délai de 20 mois afin de laisser le temps à ces citoyens de faire valoir les motifs de leur opposition auprès de leurs concitoyens et des autorités compétentes ?

Oui ___ Non ___ Pas d'avis ___

8. Votre parti est-il d'accord avec l'idée qu'avant la fin de ce moratoire de 20 mois, une municipalité puisse organiser, à la demande de ses citoyens, un référendum électronique sécurisé, via Internet, dans le secteur visé par l'installation de cette antenne, afin de déterminer si une majorité simple de résidents en âge de voter, avec un taux de participation d'au moins 60%, s'y opposent, auquel cas, ledit moratoire deviendrait permanent, conformément à la volonté démocratiquement exprimée de ces citoyens de se contenter de la couverture cellulaire existante, cette décision ne pouvant être renversée – ou confirmée – que par la tenue d'un second référendum auprès des mêmes citoyens et selon les mêmes règles ?

Oui ___ Non ___ Pas d'avis ___

9. Votre parti est-il d'accord avec l'idée que, s'il prend le pouvoir, il s'inspirera des 12 recommandations contenues dans le rapport publié en juin 2015 par le Comité permanent de la Santé [<https://bit.ly/2mfLzgf>], et plus particulièrement les recommandations 7 - *sur la création d'un registre compilant les témoignages de Canadiens se disant affectés par le rayonnement de radiofréquences* et 9 - *sur la création d'une grande campagne de sensibilisation à l'utilisation sûre des technologies sans fil*, ainsi que de ce qui est recommandé dans ce questionnaire, et adoptera dans les meilleurs délais possibles des mesures législatives et/ou réglementaires permettant de combler les lacunes actuelles dans l'encadrement des systèmes de télécommunications sans fil au Canada ?

Oui ___ **Non** ___ **Pas d'avis** ___

10. Compte tenu de tout ce qui est présenté dans ce questionnaire et sa mise en contexte, ainsi que via les liens fournis en références, votre parti est-il d'accord pour affirmer qu'il y a suffisamment de données probantes indiquant que la suspension provisoire (moratoire) du déploiement de la 5G devrait être rapidement considérée en vertu du principe de précaution, tel que défini et encadré par la Commission européenne [<https://bit.ly/2mFhdUt>], qui précise notamment que « dans le cas d'une action prise au titre du principe de précaution, il peut être exigé du producteur, du fabricant ou de l'importateur, qu'il prouve l'absence de danger », ce que l'industrie n'a pas été tenue ni jugé bon de faire jusqu'ici [<https://youtu.be/hsil3VQE5K4>] ?

Oui ___ **Non** ___ **Pas d'avis** ___

Note : Si vous aimeriez apporter des précisions complémentaires à l'une ou l'autre de vos réponses aux questions ci-dessus, n'hésitez pas à les inclure à la suite de votre réponse détaillée, dans un document annexé, tel que demandé à la question #3 ci-haut.

Veillez nous retourner une copie du questionnaire rempli et votre document annexe par voie de courriel à contact@stopponsla5g.cqlpe.ca avant 17:00 hr le 7 octobre.